

Un budget solidaire et responsable

Voter un budget, c'est affirmer des choix politiques et des orientations pour la commune et ses habitants. Le budget porté par le maire a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 7 avril dernier.

Solidaire et responsable, le budget 2023 a pour objectifs à la fois d'améliorer la qualité de vie des Douaisiens, poursuivre et développer les actions entreprises pour renforcer l'attractivité de la commune, dans le respect des principes de développement durable, tout en préservant les équilibres financiers.

Ce budget a été élaboré avec un bon niveau d'investissement, **sans augmenter la fiscalité, tout en poursuivant le désendettement engagé ces dernières années.**

Le budget est un acte majeur dans la vie politique de la commune. Il se présente en deux parties (une section de **fonctionnement** et une section d'**investissement**) qui doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les dépenses de **fonctionnement** sont le plus souvent des dépenses répétitives et courantes correspondant à une consommation immédiate et sans incidence sur le patrimoine. Elles sont

relativement stables d'une année sur l'autre.

Les dépenses d'**investissement** ont pour effet de conserver, renouveler ou accroître le patrimoine (bâtiments, voirie, véhicules, logiciels, patrimoine végétal...). Elles permettent de financer des projets ponctuels et sont variables d'une année sur l'autre.

Document de présentation du budget primitif 2023 consultable sur www.douai.fr



Le saviez-vous ?

Avec **830 agents permanents (ville et CCAS) et un flux d'environ 650 intérimaires/an**, la mairie de Douai est l'un des premiers employeurs de la ville.



25,3 M€

Fonctionnement : **12,8 M€** Investissement : **12,5 M€**

CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Entretien des voiries communales et assainissement : **6,8 M€**
- Entretien du patrimoine historique et bâtiments divers : **5 M€**
- Entretien des parcs, jardins et espaces verts : **4,4 M€**
- Aménagements urbains (acquisitions foncières, études) : **4,5 M€**
- Propreté urbaine : **2,4 M€**
- Éclairage public : **1,7 M€**
- Commerces et artisanat : **510 000 €**

19,6 M€
Fonctionnement : **16,7 M€** Investissement : **2,9 M€**

SPORT, CULTURE, ÉVÉNEMENTS

- CULTURE**
- Équipements culturels (conservatoire à rayonnement régional, théâtre, musée de la Chartreuse, bibliothèques, archives, etc) : **7,7 M€**
 - Subventions aux associations culturelles (Tandem, MJC, Orchestre de Douai, etc) : **1,3 M€**
- SPORTS**
- Équipements sportifs (parc de loisirs, salles de sports, etc) : **4,4 M€**
 - Piscines : **2,5 M€**
 - Subventions aux associations sportives : **1 M€**
- FÊTES**
- Festivités et manifestations (Gayant, festival des Binbins, FiGRA, Plein Air festival, cirque du Nouvel an, etc) : **1,2 M€**
 - Salles des fêtes : **1,5 M€**



17,4 M€

Fonctionnement : **15,1 M€** Investissement : **2,3 M€**

ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

- Écoles : **6,8 M€**
- Activités périscolaires et extrascolaires (cantine, garderie, etc) : **5,7 M€**
- Crèches, Relai assistantes maternelles et relai petite enfance : **3,7 M€**
- Subventions (associations des familles, etc) : **590 000 €**
- Cité éducative : **300 000 €**
- Programme de réussite éducative : **272 000 €**



12,4 M€

Fonctionnement : **7,2 M€** Investissement : **5,2 M€**

MOYENS GÉNÉRAUX

- Fonctionnement des services
- Ressources humaines
- Finances
- Service juridique
- Informatique
- État civil, etc.
- Remboursement de la dette



6,9 M€

Fonctionnement : **6,6 M€** Investissement : **330 000 €**

SOLIDARITÉ, COHÉSION SOCIALE

- Actions sociales : **2,9 M€**
- Seniors (clubs, soins infirmiers et restauration à domicile, navette, etc) : **2,2 M€**
- Police de proximité, police municipale et sécurité : **1,1 M€**
- Subventions contribuant à la cohésion sociale (centres sociaux, Croix rouge, Mission locale, etc) : **649 000 €**
- Aides sociales à l'enfance : **111 000 €**

À noter : la répartition financière par secteur d'activité présentée en 2023 se différencie de celle de 2022 (Douai notre ville n°228).

Dettes : De la même manière qu'une famille qui emprunte pour acheter sa maison, il est tout à fait sain et soutenable pour une ville de recourir à l'endettement. L'emprunt est une stratégie budgétaire liée aux investissements qui bénéficieront aussi aux générations futures. L'endettement de la commune est de 29,6 M€, soit 728 €/hab. (tandis que la moyenne des villes de même strate est de 999 €/hab). La commune poursuit son désendettement en 2023.

Augmentation des charges : Comme tous les Français, les communes ont subi en 2022 une forte augmentation des coûts de l'énergie qui ont fait grimper les dépenses courantes de plus de 25%. Les charges de personnel ont également augmenté de 8%, du fait des revalorisations salariales décidées par l'État (hausse du point d'indice de 3,5% en juillet et du SMIC). La tendance reste la même pour 2023.